

Amiante à l'école : « Pas de mise en danger particulière »

Jean Rampon, sous-préfet de la Manche était à Couville mercredi 27 novembre, pour « **un peu siffler la fin de la récréation** ». Et apporter son soutien aux élus mis à mal par certains habitants de la commune depuis le printemps dernier et l'affaire dite de l'amiante à l'école.

En juillet, un adjoint a décidé d'intervenir sur un bâtiment préfabriqué de l'école. Trois membres du Collectif amiante Couville ont porté plainte, convaincus qu'il y avait des poussières d'amiante dans les gravats de plaque du bâtiment en questions, restés entre avril et juillet dans la cour de l'école maternelle.

« **S'agissant d'un problème de santé, il ressort de ces analyses et des avis qu'il n'y avait pas de mise en danger particulière des enfants**, a poursuivi le sous-préfet. **Après, les personnes peuvent estimer qu'elles ont des intérêts personnels et qu'elles souhaitent avoir des garanties.** » Elles peuvent penser que « **tout n'a pas été fait. Elles ont les moyens d'exprimer cela de manière dépassionnée jusqu'à saisir la justice. Mais elles doivent rester dans un cadre légal. Et s'exprimer par le biais des élections.** » Les trois plantes avaient été classées sans suite par le procureur.



Le sous-préfet est venu apporter son soutien aux élus. Ouest-France